Permis de chasse

Avant de vous inscrire à l'examen, vous devez obligatoirement suivre une formation théorique et pratique.

Vous devez suivre au moins une séance de préparation aux questions écrites et une séance de formation aux exercices pratiques.

Plusieurs sessions sont organisées chaque année par les fédérations départementales de chasse.

Pour connaître les dates, contactez la fédération interdépartementale d'Ile-de-France.

Après avoir suivi la formation à l'examen, vous pouvez vous inscrire à l'examen du permis de chasser. Vous devez effectuer votre demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser, et joindre au formulaire les documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité, recto-verso, en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, pour les étrangers toute pièce en tenant lieu)
- Spécimen de votre signature. Un cadre est prévu au recto du formulaire cerfa n°13945.
- 2 photos d'identité aux normes requises, identiques et datant de moins de 6 mois
- Certificat médical datant de moins de 2 mois attestant que votre état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'une arme. Le certificat médical à remplir figure au verso du formulaire *cerfa n°13945.*
- Documents portant sur les obligations du service national si vous êtes français et avez entre 18 et 25 ans
- Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas dans les cas d'incapacité et d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser. La déclaration sur l'honneur à signer figure au recto du formulaire cerfa n°13945.
- Montant du droit d'inscription à l'examen et du droit de timbre pour la délivrance du permis de chasser. Le chèque est à libeller à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB:
- Autorisation de votre représentant légal si vous êtes sous tutelle

Adressez le formulaire et les documents à la fédération départementale de chasse de votre choix.

Infos pratiques

Fédération interdépartementale d'Ile de France (FICIF)

58 Avenue du Général Leclerc

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Liens utiles
Demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser
Fédération Interdépartementale d'Ile-de-France
Contact

Téléphone : 01 55 60 18 70

Fax : 01 55 60 07 15

contact@ficif.com